



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2016-2017

FC/JW

P.V. CEB 21

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2017

Ordre du jour :

Echange de vues avec les membres du "Kontrollausschuss - Kärntner Landtag"

*

Présents: Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen remplaçant Mme Martine Mergen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis

M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés,

M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes,

M. Reinhart Rohr, Président du Parlement de la Carinthie (Erster Präsident des Kärntner Landtages); M. Rudolf Schober, Vice-Président du Parlement de la Carinthie (Zweiter Landtagspräsident des Kärntner Landtages); M. Josef Lobnig, 2^e Vice-Président du Parlement de la Carinthie (Dritter Präsident des Kärntner Landtages)

Mme Isabella Theuermann, Présidente de la Commission du Contrôle (Obfrau des Kontrollausschusses), Mme Barbara Lesjak, M. David Redecsy, Mme Karin Schabus, M. Hartmut Prasch, Députés du Parlement de la Carinthie (Landtagsabgeordnete)

M. Robert Weiss, Directeur administratif du Parlement de la Carinthie (Landtagsdirektor); M. Günter Bauer, Directeur de la Cour des comptes de la Carinthie (Landesrechnungshofdirektor), Mme Karin Stefan de la Cour des comptes de la Carinthie, (Mitarbeiterin Landesrechnungshof), M. Peter Pegam, directeur d'un groupe parlementaire (Klubdirektor), Mme Nina Petauer, directrice d'un groupe parlementaire (Klubdirektorin); Mme Sabine Pucher de l'Ambassade de la République d'Autriche au Luxembourg; Mme Vera Fuchs de l'Ambassade de la République d'Autriche au Luxembourg; Mme Venessa Stanz, stagiaire à l'Ambassade autrichienne.

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Claude Haagen, Mme Martine Mergen

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

Echange de vues avec les membres du "Kontrollausschuss - Kärntner Landtag"

Monsieur le Président de la Chambre des Députés présente brièvement l'économie du Grand-Duché de Luxembourg, la Chambre des Députés et le fonctionnement des institutions, ainsi que les spécificités linguistiques et sociologiques.

Mme la Présidente de la Commission du Contrôle de l'Exécution budgétaire (ComExBu) enchaîne avec l'historique de la ComExBu suite au vote de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat et explique son fonctionnement.

M. Reinhart Rohr, Président du Parlement de la Carinthie, explique que la région de Kärnten se situe au sud de la République autrichienne à la frontière avec l'Italie et la Slovénie. Sa population s'élève à environ 560.000 habitants, dont une minorité slovène, vivant sur 9.538 km². Il s'agit d'une région montagneuse et boisée disposant de beaucoup de lacs. Sa capitale régionale s'appelle Klagenfurt (100.000 habitants) où siège le Parlement. D'un point de vue administratif, la région est divisée en 128 communes. Dans les communes connaissant une minorité slovène, les panneaux sont rédigés en deux langues.

Le tourisme (quelque 13 millions de nuitées) joue un rôle important à côté du secteur tertiaire (Infineon; recherche et développement). Pour le secteur industriel, M. le Président du Parlement de la Carinthie cite les usines chimiques, tout en rappelant l'importance des petites et moyennes entreprises véritable colonne vertébrale de la région. La région a souffert de la faillite de la banque Hypo Alpe Adria dont elle rembourse toujours les dettes.

Le Parlement de la Carinthie (Bundesland Kärnten) se compose de 36 membres (députés) qui sont élus pour une période de cinq ans. Le Parlement est présidé par un Président (Erster Präsident). Il peut se faire représenter par deux vice-présidents (Zweiter und Dritter Präsident). Tous les trois sont élus par les membres de l'assemblée. Le Parlement se réunit en séance publique une fois par mois à Klagenfurt. Les neuf commissions parlementaires préparent les dossiers et discussions.

Les députés du parlement de la Carinthie¹ sont organisés en groupes parlementaires appelés „Klubs“ (SPÖ, 14 députés; FPÖ, 6 députés; ÖVP, 5 députés; Grüne, 5 députés) et en associations défendant les mêmes intérêts «Interessengemeinschaften» (Team Kärnten avec 3 membres et BZÖ avec 2 membres). Un député n'appartient à aucun groupe.

Le parlement régional constitue le pouvoir législatif. Il élit le gouvernement (Kärntner Landesregierung) qui se compose d'un président (Landeshauptmann), de deux vice-présidents (Landeshauptmannstellvertreter) et de quatre „Landesräte“ („Allparteienregierung“ oder „Konzentrationsregierung“, sous la participation de presque tous les partis ou groupements représentés au parlement régional.). Kärnten a néanmoins l'intention de modifier sa constitution pour instaurer un système proportionnel (Verhältnismahlrecht).

Le parlement de Kärnten peut également, par motion de censure, décider le départ d'un membre du gouvernement.

Les 36 députés élisent aussi les quatre représentants de la région au «Bundesrat» fédéral.

L'administration parlementaire (Landtagsamt) dispose de dix collaborateurs et collaboratrices.

¹ http://www.ktn.gv.at/39861_DE-LAND_UND_POLITIK-Landtag

Le contrôle parlementaire s'exerce par le biais d'interpellations (demandes des députés adressés au gouvernement régional), de résolutions (adressées par le parlement régional à l'exécutif) et un droit d'enquête.

Le contrôle des finances publiques a lieu à travers le vote du budget régional (comprenant un relevé des postes à pourvoir au niveau de l'administration) et l'approbation des comptes. Le parlement est assisté dans ses missions de contrôle par une cour des comptes régionale («Landesrechnungshof»). Le parlement régional, sa commission du contrôle ou des membres du gouvernement régional peuvent charger la cour des comptes d'une mission de contrôle. La Cour des comptes régionale peut aussi s'autosaisir.

Mme Isabella Theuermann, Présidente de la Commission du Contrôle (Obfrau des Kontrollausschusses) explique que les rapports de la Cour des comptes sont transmis à la commission du contrôle (composée par huit membres du parlement régional). Cette commission du contrôle examine les rapports. Elle peut inviter des experts. Le directeur de la Cour des comptes de Carinthie assiste aux réunions de la commission du contrôle. Suite aux délibérations de la commission du contrôle sur un rapport de la cour des comptes, il en saisit l'assemblée régionale pour délibération. Suite aux délibérations, les rapports de la cour des comptes deviennent publics.

La Cour des comptes pourrait également examiner les dépenses des communes de moins de 10.000 habitants. Les vérifications se feraient pour contrôler la pertinence des dépenses, la rigueur dans la gestion des fonds et des dépenses. M. Günter Bauer, Directeur de la Cour des comptes de la Carinthie (Landesrechnungshofdirektor) informe que de tels contrôles pourraient avoir lieu à partir de 2018. La modification constitutionnelle a établi une compétence partagée entre la Cour des comptes régionale (17 collaborateurs) et la Cour des comptes nationale (330 collaborateurs) selon la taille des communes. En cas de refus d'accès à des documents, la Cour des comptes pourrait saisir la Cour constitutionnelle.

Discussion

M. Marc Angel rappelle les chapitres de l'histoire commune que partagent l'Autriche et le Luxembourg. L'orateur souligne l'importance de l'accord culturel qui, depuis les années 1970 permet aux étudiants luxembourgeois de fréquenter des universités autrichiennes.

Suite à une question de M. Angel, les représentants autrichiens répondent que les questions touchant au travail législatif européen sont traitées par la commission juridique et des questions constitutionnelles. Aucun contrôle de la subsidiarité ne peut pas avoir lieu au niveau régional. Le parlement régional est impliqué par le biais de la deuxième chambre (Bundesrat). L'échange de délégations entre Bruxelles et l'Autriche permettent également de se tenir au courant des questions à dimensions régionales. Le parlement régional a également l'intention d'instaurer, à partir de 2018, des heures de questions accueillant les députés européens.

Les députés ont également brièvement abordé

- la situation budgétaire du Luxembourg,
- les conditions de travail des députés,
- le rôle du souverain dans une démocratie parlementaire.

Luxembourg, le 22 septembre 2017

La Secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm